

Note de service

Date	Le 5 mars 2024
Destinataires	Tous les employes et médecins du CHU Dr Georges-L-Dumont
Copies à	Équipe de leadership

Arrêt du port obligatoire du masque

Veillez noter que la directive précédente imposant le port de masques au CHU Dr Georges-L-Dumont, émise le 8 décembre 2023, a été annulée. Cette note sert à révoquer officiellement la directive mentionnée ci-dessus.

Après plus de deux mois de port obligatoire du masque dans les unités de soins directs aux patients, il a été décidé de lever cette obligation. Cette décision fait suite à la conclusion des quatre éclosions de COVID-19 et à la baisse des cas positifs parmi les travailleuses et travailleurs de la santé.

La récente diminution de l'activité des virus respiratoires, associée à une réduction significative du nombre d'éclosions dans cet établissement hospitalier, a entraîné cette décision. Toutefois, il est important de noter que cette directive peut être modifiée en cas d'augmentation du nombre de cas au sein de la communauté ou de l'hôpital.

Notre objectif premier est d'assurer la sécurité et le bien-être de nos patients et de prévenir les maladies respiratoires telles que la COVID-19, l'influenza et les infections liées au virus respiratoire syncytial (VRS). Par conséquent, le port du masque demeure obligatoire dans des situations précises, par exemple :

- aux centres, à l'Auberge et aux unités d'oncologie,
- Employés et visiteurs qui ont des symptômes respiratoires.

Veillez noter que les virus respiratoires sont toujours présents et qu'il est essentiel de se référer aux aide-mémoires pour obtenir les directives les plus récentes. Nous continuerons à suivre la situation de près et nous vous tiendrons au courant en cas de changements.

Toutefois, continuer à porter le masque demeure le choix de chacun. Nous vous invitons à utiliser votre jugement en cas de symptômes ou de contact avec un cas positif afin de protéger les plus vulnérables.

Nous tenons à vous rappeler que les autres mesures de prévention (lavage des mains, etc.) demeurent en vigueur.

Christian Nkanu

Directeur de la prévention et du contrôle des infections